

# Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 17 MARS 1859.

Budget des dotations pour l'exercice 1860<sup>(1)</sup>.

## RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA SECTION CENTRALE<sup>(2)</sup>, PAR M. DE LIÈGE.

MESSIEURS,

Le projet de budget des dotations pour l'exercice 1860 vous a été présenté le 26 février dernier.

Transmis aux sections, il n'a été l'objet d'aucune observation.

En section centrale, il a été rappelé avec raison que conformément à votre résolution du 19 janvier de cette année, le chiffre du budget de la Chambre des Représentants, devait être porté, pour 1860, à 455,600 francs (au lieu de 452,600 francs inscrits au projet).

Avec cette modification le projet a été adopté à l'unanimité.

Tenant compte de l'augmentation de 1,000 francs que nous venons de signaler, l'article unique doit être ainsi conçu :

« Le budget des dotations est fixé pour l'exercice 1860 à la somme de » fr. 4,053,942-75, conformément au tableau ci-annexé. »

L'art 5 du tableau doit être porté à . . . . . fr. 455,600 »  
et le total à . . . . . 4,053,942 75

*Le Rapporteur,*  
DE LIÈGE.

*Le Président,*  
VERHAEGEN.

(1) Projet de loi, n° 92.

(2) La section centrale, présidée par M. VERHAEGEN, était composée de MM. LE BAILLY DE TILLEGHEM, H. DUMORTIER, MASCART, LOOS, DE LIÈGE et DAVID.